Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20250130-2025_003-DE

*République Française*
*Mairie de SAINTE-COLOMBE*
*(Rhône)*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 30 JANVIER 2025 à 20 H 30

**Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente,** les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Janvier 2025.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Treize) :** M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Six dont quatre pouvoirs) :**
Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance** : M. Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2025.003 : Subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'activité de plusieurs associations présentes sur le territoire de Sainte-Colombe, et intervenant dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs et sociaux, présente un intérêt certain pour l'animation du territoire communal et la préservation du lien social entre ses habitants,

Considérant l'opportunité d'aider ces associations, dont l'action est largement basée sur le bénévolat, dans la poursuite de leur objet, en leur apportant une aide financière communale proportionnée à leurs besoins et à leurs projets,

Vu le tableau ci-annexé, mentionnant le montant de subventions communales qu'il est proposé de verser à chaque association,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour [M. Jean-Pierre MALSERT ne prend pas part au vote]) :**

- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.
- **DIT** qu'une ligne de 7 754 € est mise en place afin de répondre à des demandes exceptionnelles de subventions pour des manifestations à caractère d'intérêt général

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20250130-2025_003-DE

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 30 janvier 2025

**Le Maire,**
**Marc DELEIGUE**

*Transmis en Préfecture le :* 31/01/2025
*Affiché le :* 31/01/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE (Rhône)